

## Instrument européen de voisinage (IEV)

<b>Cadre légal</b>	<p>Règlement (UE) N° 232/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument européen de voisinage (IEV) :  <a href="http://www.europedirectplr.fr/upload/file/reglement_232_2014_instru_europeen_voisinage_2014_2020.pdf">http://www.europedirectplr.fr/upload/file/reglement_232_2014_instru_europeen_voisinage_2014_2020.pdf</a></p> <p>Règlement (UE) N° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure  <a href="http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_236_2014_dispositions_communes_action_exterieure_2014_2020.pdf">http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_236_2014_dispositions_communes_action_exterieure_2014_2020.pdf</a></p>
<b>Durée programme</b>	2014-2020
<b>Budget</b>	15,4 milliards euros
<b>Objectifs généraux</b>	<p><b>Objectif général :</b> l'IEV doit permettre de progresser vers un espace de prospérité partagée et de bon voisinage couvrant l'Union ainsi que les « pays partenaires » par l'instauration de relations privilégiées fondées sur la coopération, la paix et la sécurité, la responsabilisation réciproque et l'attachement partagé aux valeurs universelles que sont la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, conformément au traité sur l'Union européenne.</p> <p><b>Pays partenaires :</b> Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, République de Moldavie, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie et Ukraine.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'état de droit, les principes d'égalité et la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, ainsi que l'établissement d'une démocratie solide et durable ;</li> <li>❖ parvenir à une intégration progressive dans le marché intérieur de l'Union et à une coopération sectorielle et intersectorielle plus poussée, notamment au moyen d'un rapprochement des législations et d'une convergence des réglementations avec les normes de l'Union et d'autres normes internationales pertinentes ;</li> <li>❖ créer les conditions propices à une meilleure organisation des migrations légales et à une mobilité bien gérée des personnes ;</li> <li>❖ contribuer au développement, intelligent, durable et inclusif dans tous ses aspects; réduire la pauvreté, notamment par le développement du secteur privé, et l'exclusion sociale; promouvoir le renforcement des capacités dans les domaines des sciences, de l'éducation, en particulier dans l'enseignement supérieur, de la technologie, de la recherche et de l'innovation; promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale interne, le développement rural, la santé publique, la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et la résilience face aux catastrophes;</li> </ul>

**Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)**

Web: [www.europedirectplr.fr](http://www.europedirectplr.fr)  
 Tel : (33) (0)4 68 05 38 84  
 Mail: [contact@europe-direct.fr](mailto:contact@europe-direct.fr)  
 Twitter : @EUROPEDIRECTPLR  
 Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



<p>Objectifs généraux (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ promouvoir des mesures propres à instaurer la confiance, des relations de bon voisinage et d'autres mesures contribuant à la sécurité sous toutes ses formes ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits, y compris des conflits de longue durée;</li> <li>❖ renforcer la collaboration au niveau sous-régional, régional et à l'échelle du voisinage européen, de même que la coopération transfrontalière.</li> </ul>
<p>Mise en oeuvre du programme</p>	<p>Le soutien fourni par l'Union au niveau bilatéral vise à répondre aux <b>priorités</b> suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ droits de l'homme, bonne gouvernance et état de droit, y compris la réforme du secteur de la justice, de l'administration publique et du secteur de la sécurité;</li> <li>❖ coopération institutionnelle et renforcement des capacités, y compris pour la mise en oeuvre des accords de l'Union;</li> <li>❖ soutien aux acteurs de la société civile et à leur rôle dans les processus de réforme et les transitions démocratiques;</li> <li>❖ développement économique durable et inclusif, y compris au niveau régional et local, et la cohésion territoriale;</li> <li>❖ développement des secteurs sociaux, en particulier pour les jeunes, l'accent étant mis sur la justice et la cohésion sociales et sur l'emploi;</li> <li>❖ commerce et développement du secteur privé, y compris un soutien aux petites et moyennes entreprises, à l'emploi et à la mise en oeuvre de zones de libre-échange approfondi et complet;</li> <li>❖ agriculture et développement rural, y compris la sécurité alimentaire;</li> <li>❖ gestion durable des ressources naturelles;</li> <li>❖ secteur de l'énergie, l'accent étant mis sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;</li> <li>❖ transports et les infrastructures;</li> <li>❖ éducation et développement des compétences, y compris l'enseignement et la formation professionnels;</li> <li>❖ mobilité et gestion des migrations, y compris la protection des migrants;</li> <li>❖ mesures propres à instaurer la confiance et d'autres mesures contribuant à la prévention et au règlement des conflits, y compris un soutien aux populations touchées et à la reconstruction.</li> </ul>

Mise en oeuvre du programme (suite)

Le soutien de l'Union est programmé au moyen de :

- ❖ **programmes bilatéraux** couvrant le soutien de l'Union à un pays partenaire;
- ❖ **programmes plurinationaux** cherchant à répondre aux défis communs à l'ensemble, ou à certains, des pays partenaires sur la base des priorités du Partenariat oriental et de la dimension méridionale de la PEV et en tenant compte des travaux réalisés dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, et de la coopération régionale et sous-régionale, y compris dans le cadre de la dimension septentrionale ou de la Synergie de la mer Noire ;
- ❖ **programmes de coopération transfrontalière** portant sur la coopération entre un ou plusieurs États membres, d'une part, et un ou plusieurs pays partenaires et/ou la Fédération de Russie d'autre part, le long de leur partie commune de la frontière extérieure de l'Union ;
- ❖ Un **large programme** de la Politique européenne de voisinage (PEV) finançant principalement « Erasmus + » et la « Facilité d'Investissement pour le Voisinage » de l'UE (FIV).

L'assistance financière de l'Union peut être fournie au moyen des **types de financement** suivants :

- ❖ subventions;
- ❖ marchés publics de services, de fournitures ou de travaux;
- ❖ appui budgétaire général ou sectoriel;
- ❖ contributions aux fonds fiduciaires créés par la Commission ;
- ❖ instruments financiers tels que des prêts, des garanties, des participations ou quasi-participations, des investissements ou participations et des instruments de partage des risques, si possible sous la direction de la BEI ou de la BERD.

Lorsqu'il est fait usage de l'un de ces types de financement, la **coopération** entre l'Union et ses partenaires peut, entre autres, **prendre les formes suivantes** :

- ❖ accords triangulaires par lesquels l'Union coordonne, avec les pays tiers, l'assistance qu'elle accorde à un pays ou à une région partenaire;
- ❖ mesures de coopération administrative telles que jumelages entre institutions publiques, autorités locales, organismes publics nationaux ou entités de droit privé investies de missions de service public d'un État membre et ceux d'une région ou d'un pays partenaire, ainsi que mesures de coopération auxquelles participent des experts du secteur public détachés par les États membres et leurs autorités régionales et locales;
- ❖ contributions aux coûts nécessaires à la mise en place et à la gestion d'un partenariat public-privé;
- ❖ programmes d'appui aux politiques sectorielles, par lesquels l'Union fournit un appui au programme sectoriel d'un pays partenaire;
- ❖ bonifications d'intérêts;
- ❖ financement sous forme de subventions à des agences de l'Union ;
- ❖ contributions à la participation des pays aux programmes et aux agences de l'Union.

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: [www.europedirectplr.fr](http://www.europedirectplr.fr)  
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84  
Mail: [contact@europe-direct.fr](mailto:contact@europe-direct.fr)  
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR  
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



<p>Programme de coopération transfrontalière Méditerranée</p>	<p>Le Programme multilatéral de coopération transfrontalière "Bassin Maritime Méditerranée" fait partie de la Politique Européenne de Voisinage et de son instrument financier (IEV) pour la période 2014-2020: il inclut les régions de l'UE et celles des pays partenaires situées le long des côtes de la mer Méditerranée. Web : <a href="http://www.enpicbcmed.eu/fr">http://www.enpicbcmed.eu/fr</a> Stratégie du nouveau Programme Opérationnel Conjoint 2014-2020 : <a href="http://www.enpicbcmed.eu/sites/default/files/strategie_iev_ct_med_poc_2014-2020.pdf">http://www.enpicbcmed.eu/sites/default/files/strategie_iev_ct_med_poc_2014-2020.pdf</a></p>
<p>Documentation utile</p>	<p>Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE : outil de travail unique, qui explique les procédures contractuelles s'appliquant à tous les contrats d'aide extérieure de l'UE financés par le budget général de l'Union européenne (Budget) et le 10ème Fonds européen de développement (FED) <a href="http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr">http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr</a></p>
<p>Contact européen</p>	<p>Service européen d'action extérieure SEAE - COMMISSION EUROPEENNE B-1049 Bruxelles Tél : +32-2-584.11.11 Site web « Politique européenne de voisinage » : <a href="http://eeas.europa.eu/enp/index_fr.htm">http://eeas.europa.eu/enp/index_fr.htm</a></p>
<p>Contact national</p>	<p>Ministère des Affaires étrangères et du Développement international : <a href="http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-France/">http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-France/</a></p>
<p>Contact programme de coopération transfrontalière Méditerranée</p>	<p>Laurence COSTA Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Tel: +33 (0)4.84.35.45.16 Mail: <a href="mailto:laurence.costa@paca.pref.gouv.fr">laurence.costa@paca.pref.gouv.fr</a> Patricia DI BIASE Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Grand Horizon – 13 boulevard de Dunkerque - 13002 Marseille Tel: +33 (0) 4 91 57 56 06 E-mail: <a href="mailto:pdibiase@regionpaca.fr">pdibiase@regionpaca.fr</a></p>
<p>Contact Languedoc-Roussillon</p>	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme dans toutes les régions. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. <a href="http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm">http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm</a></p>
<p>Date mise à jour</p>	<p>25 août 2014</p>



Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: [www.europedirectplr.fr](http://www.europedirectplr.fr)  
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84  
Mail: [contact@europe-direct.fr](mailto:contact@europe-direct.fr)  
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR  
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>

